



COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 6 février 2007 à 18 h 30
à la mairie de ROMANS SUR ISERE

Date de la convocation : 30 janvier 2007
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 15
Nombre de votants : 17

Présents avec voix délibérative : Michel ANDOLFATTO, Bernard BARTHELON, Gabriel BIANCHERI, Serge BLACHE, Gérard BETTON, René BRET, Gérard CHAUMONTET, Daniel DUMOULIN, Edmond GELIBERT, Christiane LAFFONT, Maurice LAFUMA, Alain MERANDAT, Hervé RASCLARD, Viviane De ROMEFORT, Jean-Marc ROZIER

Présents sans voix délibérative :

Monsieur Gérard BAYEUX, Receveur,
Monsieur Jean-Pierre CARDI, Président du Conseil Local de Développement,
Monsieur Pierre PIENIEK, Conseiller Général

Représentés : Adrien BATAILLON (pouvoir à M. LAFUMA), Christian DASSE-VINAY (pouvoir à E. GELIBERT)

Excusés avec voix délibérative : Maryse ALBERT, Henri BERTHOLET, Gilbert BOUCHET, Aimé CHALEON, Bernard DUC

Absents avec voix délibérative: Jacques CARCEL

Absents – excusés sans voix délibérative :

Madame Nathalie NIESON, Conseillère Régionale
Messieurs Alain GENTHON et Didier GUILLAUME, Conseillers Généraux
Messieurs Gérard FOURNEL, Vice Président, et Philippe CHATAIN, secrétaire, du Conseil Local de Développement

Secrétaire de séance : Christiane LAFFONT

1 - Approbation du Compte-rendu et des délibérations du Comité Syndical du 19 décembre 2006

Le compte-rendu ainsi que les délibérations du dernier Comité Syndical sont adoptés à l'unanimité.

2 – Affaires soumises à délibérations

1. Examen et vote du Compte Administratif 2006

Sous la Présidence de Gérard CHAUMONTET, le compte administratif est voté :

Section de fonctionnement : Dépenses : 454 698.36 €
Recettes : 549 674.70 €
Résultat reporté : 235 970.51 €

Section d'investissement : Dépenses : 15 431.97 €
Recettes : 19 870.04 €
Résultat reporté : - 13 731.21 €

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

2. Examen et vote du Compte de Gestion du Receveur

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

3. Affectation des résultats

Le Comité Syndical, réuni sous la Présidence de Monsieur Serge BLACHE,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2006 le 6 février 2007, ce jour,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2006,
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

POUR MEMOIRE

Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	247 527.37 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : Excédent	330 946.85 €

EXCEDENT AU 31.12.2006

Affectation obligatoire	
- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	320 202.34 €
- Affectation de l'excédent de fonctionnement (C/ 1068)	10 744.51 €

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

4. Examen et vote du Budget Primitif 2007

<i>Section de fonctionnement :</i>	Dépenses : 1 218 940.45 €
	Recettes : 898 738.11 €
	Résultat reporté : 320 202.34 €

<i>Section d'investissement</i>	Dépenses : 31 563 €
	Avec un solde d'exécution reporté de : -9 293.14 €
	Recettes : 40 856.14 €

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

5. Participation des collectivités au fonctionnement du Syndicat Mixte.

Monsieur le Président rappelle la décision qui avait été prise lors du Débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2006 de fixer la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte pour l'année 2007 à 1 €/ habitant, sur la base de la population DGF, participation identique à l'année 2006.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

6. Participation financière des collectivités pour les actions maîtrise d'ouvrage Syndicat Mixte pour l'année 2007

Monsieur le Président rappelle la décision qui avait été prise lors du Débat d'orientation budgétaire du 19 décembre 2006 de fixer la participation des Collectivités pour les actions dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par le Syndicat Mixte à 0.96 €/habitant pour l'année 2007

Ce montant moyen tient compte du budget prévisionnel des dépenses pour les actions de cette année et de l'excédent constaté sur les actions 2006. La population DGF est prise en compte pour ce calcul.

			Simulation sur une base 50% habitant et 50% potentiel fiscal	
intercommunalité	Potentiel fiscal 4 taxes / habitant	Population DGF	Par habitant	Participation totale
CC Pays de Romans	249,57	49 646	0,93201	46 270,53
CCc Bourg de Péage	230,24	30 180	0,89600	27 041,16
CC Pays Herbasse	169,99	8 164	0,78788	6 432,26
CC 2 Rives - St Vallier	335,01	10 839	1,08674	11 779,18
CC Pays Hermitage	283,87	20 099	0,99412	19 980,78
CC Rhône Valloire	288,21	19 331	1,04332	20 168,44
CC Galaure	141,38	5 992	0,73606	4 410,46
Génissieux	408,35	2 258	1,13341	2 559,24
St Martin	943,98	313	2,24241	701,87
Tersanne	2 113,62	213	4,40488	938,24
Hauterives	398,95	1 447	1,22164	1 767,71
Le Grand-Serre	493,57	844	1,43017	1 207,07
Lapeyrouse-Mornay	305,21	1 033	1,05294	1 087,69
total		150 359	0,96000	144 344,64

Le Comité Syndical est invité à entériner cette décision.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

7. Analyse comparative des aménagements économiques en Drôme des Collines au regard des agglomérations voisines, et mise en perspective des atouts de notre territoire

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical du projet d'étude portant sur les aménagements économiques de la Drôme des Collines, dont le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines assurera la maîtrise d'ouvrage.

Cette étude s'inscrit au titre de la fiche action 24 du CDPRA qui concerne la réalisation d'un schéma d'aménagement territorial des zones d'activités sur l'ensemble du territoire.

Toutefois, l'ensemble des collectivités de la Drôme des Collines a émis le souhait de travailler à la mise en œuvre d'une « **analyse comparative des aménagements économiques au regard des agglomérations voisines, et mise en perspective des atouts de notre territoire** ».

Cette orientation voulue par les communautés de communes s'articulera pleinement avec les contenus d'études qui vont être menées par les Conseils Généraux de la Drôme et de l'Ardèche. Il s'agit d'études portant sur le recensement de la maîtrise foncière des zones d'activités et des besoins sur chacun des deux départements.

Il conviendra également d'articuler cette analyse au diagnostic foncier en cours de réalisation, porté par le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines. Ce diagnostic permettra de disposer sur le territoire d'un document stratégique portant sur le foncier, qui prendra en compte diverses thématiques : l'habitat, l'économie, l'agriculture, l'environnement et la protection des espaces naturels.

Cette analyse comparative, pensée à l'échelle du Pays, permettra d'avoir une vision prospective du foncier économique et ainsi de mettre en avant les atouts de notre territoire.

Cela permettra également de procéder à des choix quant aux futurs développements et créations de zones d'activités.

Le contenu attendu de cette analyse pourrait être le suivant :

- **Un diagnostic** de l'offre de zones d'activités et autres aménagements à vocation économique (en articulation avec les études des CG 26 et 07)
- **Une analyse comparative (benchmarking)** de la Drôme des Collines face aux territoires voisins et face aux agglomérations de Lyon, Grenoble, St Etienne et Valence.

Notamment :

- Pointer les atouts et faiblesses des autres territoires en termes d'aménagements de zones, de services offerts aux entreprises, d'équipements, d'infrastructures routières et ferroviaires, qualité environnementale...
- Mener des enquêtes auprès d'entreprises **sur** le territoire et **hors** du territoire Drôme des Collines...
- **Une présentation des atouts du territoire – Quel positionnement du territoire Drôme des Collines en matière de développement du foncier économique ?**

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses

Etude	50 000 €
-------	----------

Recettes

Subvention Conseil Régional Rhône Alpes (50%)	25 000 €
FNADT (24%)	12 000 €
Autofinancement Syndicat Mixte Drôme des Collines (26%)	13 000 €
Total des dépenses	50 000 €

Le Conseil Syndical est invité à valider ce projet et son plan de financement, à solliciter les différentes subventions et à lancer le marché.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

8. Foire du Dauphiné 2006 - Convention

Monsieur le Président rappelle la délibération qui a été prise lors du Comité Syndical du 5 juillet 2006 qui autorisait le Président à engager le Syndicat Mixte à participer à l'espace « Made in Romans / Drôme des Collines – objectifs : emplois ! ».

La prestation fournie par la Foire du Dauphiné étant d'un montant global de 24 745.24 €, par conséquent dépassant 23 000 € nous oblige à passer une convention avec cette dernière.

Le Conseil Syndical est invité à autoriser le Président à passer une convention avec la Foire du Dauphiné.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

9. Conseil Local de Développement – Demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2007

Monsieur le Président informe que lors de la Commission Permanente des 9 et 10 novembre 2005 le Conseil Régional a décidé d'allouer une subvention de fonctionnement pour les Conseils Locaux de Développement.

La Région intervient afin de :

- Affirmer la place des CLD dans la constitution des projets territoriaux
- Permettre une réelle lisibilité entre espaces de proposition (CLD) et espaces de décision (Comité de Pilotage CDPRA)
- Apporter un accompagnement aux CLD en cernant mieux leurs missions, leur rôle, leur organisation, leur fonctionnement
- Créer un réseau régional

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses (Les dépenses sont subventionnées dans leur intégralité par la Région Rhône Alpes)

Poste de secrétariat et d'animation	12 000 €
Déplacement	4 000 €
Poste informatique	1 500 €
Fonctionnement courant (affranchissement, télécommunication)	600 €
Organisation de 3 manifestations	10 000 €
Total des dépenses	28 100 €

Recettes

Subvention Conseil Régional Rhône Alpes	28 100 €
Total des recettes	28 100 €

Le Comité Syndical est invité à approuver ce projet de demande de subvention

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

10. Conseil Local de Développement – création d'un poste d'animateur CLD

Monsieur le Président invite l'Assemblée à se prononcer sur la création d'un poste d'animateur CLD à mi-temps (17h30) à compter du 1^{er} mars 2007.

La personne sera chargée de :

- Mise en place et gestion des différentes rencontres
- Organisation des journées fédératives en collaboration avec l'équipe du Syndicat Mixte de la Drôme des Collines
- Suivi administratif du CLD

Ce poste d'animateur est assimilé au grade de rédacteur.

Lorsqu'il utilisera son véhicule personnel pour l'accomplissement de sa mission, le chargé de mission bénéficiera sur justificatifs, des indemnités kilométriques suivant le barème en vigueur dans l'administration.

Le contrat de travail passé entre le Syndicat Mixte et l'animateur sera conclu pour une durée de 1 an.

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur ce recrutement.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

11. Journée du Conseil Local de Développement sur « l'agriculture et le monde rural » le 24 mars 2007

Nous devons faire face aux mutations profondes que connaissent l'agriculture et le monde rural parmi lesquelles figurent la remise en cause de la PAC mais aussi les attentes de la société et le bouleversement auxquels doivent faire face les agriculteurs.

Dans ce cadre le CLD de la Drôme des Collines et le Syndicat Mixte de la Drôme des Collines se sont rapprochés du CLD de Valence Drôme Ardèche Centre pour organiser cette journée qui permettra d'associer les Présidents ou bureaux des CLD voisins.

L'objectif est de créer l'occasion d'un dialogue entre les organisateurs et les acteurs des territoires afin d'interroger sur les problèmes actuels élaborer des scénarios prospectifs et émettre des propositions d'actions concrètes.

Cette journée se passera sur le site de Rovaltain dans les locaux de l'INEED.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses

Location de la salle	1700 €
Déplacements et participations des intervenants extérieurs	500 €
Communication (invitation, documents..)	700 €
Frais de déjeuner	1 000 €
Total	3 900 €

Recettes

RRA	2 900 €
Syndicat Mixte de la Drôme des Collines	1 000 €

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur l'organisation de cette journée et sur son plan de financement.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

12. Mise en réseau coordonnateurs enfance jeunesse sur la Drôme des Collines

Monsieur le Président rappelle que lors des rencontres pour la mise en œuvre de notre CDPRA, les agents de développement local en charge du développement social et coordonnateurs petite enfance, enfance et jeunesse du Territoire de la Drôme des Collines nous ont fait part de leurs isolements et de leurs difficultés pour conduire ou développer les actions de développement social actuelles et futures de leurs communautés et de la volonté de se mettre en réseau.

Soucieux que ce réseau puisse apporter une réelle plus value, ils veulent formaliser leurs rencontres et les construire dans un objectif de professionnalisation, de mutualiser l'information, les expériences et la formation.

Le réseau est constitué dans l'objectif d'ouverture. Il sera donc fait une place importante en terme de stratégie (participants, partenariats, financements...) et de ressources aux compétences, à l'expérience et aux savoirs extérieurs au réseau.

A ce jour, le Conseil Général travaille sur le même type de projet à l'échelle du département. Dans ces conditions, le cahier des charges « Drôme des Collines » devra être en cohérence avec celui du Conseil Général de la Drôme

Les besoins des agents sont d'échanger sur les pratiques et les expériences, de s'informer, de se former, de développer des pratiques de collaboration. La thématique commune est le développement local.

Cette démarche de mise en réseau nécessite :

- Un prestataire animateur, de type ingénierie en formation,
- Des intervenants, formateurs et témoins extérieurs apportant des expériences et compléments de formation sur des thématiques précises.

Le réseau souhaite donc être accompagné ponctuellement par un prestataire animant identifiant les attentes du réseau et construisant une réponse en matière de formation.

Le plan de financement de ce projet pourrait être le suivant :

Dépense totale de l'opération		15 000 €
Recettes		
Subvention Européenne (FSE)	30 %	4 500 €
Subvention régionale (CDPRA)	40%	6 000 €
Subvention FNADT	30%	1 500 €
(plafonné à 30% de 15 000 € au prorata des 4 premiers mois sur l'année 2006, Soit 15 000 X (4/12) X 30%=1500 €)		
Participation du SM Drôme des Collines		3 000 €

Le Conseil Syndical est invité à se prononcer sur ce projet.

➤ *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*

13. Espace Drôme des Collines

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le 26 janvier s'est tenu une réunion de présentation de la première phase de l'étude réalisée par le CAUE.

Cette étude a permis de présenter 2 scénarios d'organisation des bâtiments qui permettent d'accueillir les locaux de l'OT Romans Bourg de Péage, l'Espace de promotion Drôme des Collines et les locaux du Syndicat Mixte de la Drôme des Collines

A ce jour, les contacts sont pris avec les éventuelles financeurs pour élaborer un plan de financement. Dans le CDPRA, l'espace Drôme des Collines peut bénéficier d'une subvention de 110 000 € (20% de 550 000 €).

Le Comité Syndical est invité à se prononcer sur la continuité de la Maîtrise d'ouvrage sur cette étude.

Monsieur le Président remet à l'ensemble des membres le document d'étape 2 établi en date du 1er février 2007.

- *Accord à l'unanimité du Comité Syndical*
- *Souhait que les communautés de communes se positionnent quant aux divers scénarios*

3 - Affaires non soumises à délibération

1. GAL Leader Chambaran – Candidature pour la période 2007.2013.

Il est rappelé que Leader est composé des territoires suivants : Sud Grésivaudan, Bièvre Valloire et Drôme des Collines. Dans le cadre de cette réflexion précédant une éventuelle candidature, Serge BLACHE a rencontré Monsieur NUCCI Christian (Président de Bièvre Valloire) le 18 janvier dernier qui ne semble pas s'opposer à cette démarche.

Hervé RASCLARD précise que le territoire « Autre Provence » s'est porté candidat sur l'axe LEADER du FEADER 2007.2013.

Date des Prochains Comités Syndicaux :

le jeudi 29 mars (validation Avenant n°1)
le mardi 24 avril
le mardi 26 juin
le mardi 28 août
le mardi 30 octobre
le mardi 25 décembre (voir pour changement de date)

Le Président
Serge BLACHE